

NON AU NUMERUS CLAUSUS

AP

Clum 54

"étudiants"

"...le fait d'avoir commencé à suivre les cours de première année en sciences et en propédeutique médicale n'entraîne pas automatiquement pour eux (les étudiants de premier semestre) le droit de pouvoir les poursuivre"

affiché à la faculté des sciences

"De plus la qualité (de l'enseignement) a baissé, en partie parce que les étudiants travaillent dans de mauvaises conditions. On ne peut pas comprimer les gens de cette manière. Si c'était dans un cinéma on dirait que c'est indécent."

(Prof. Matthey, Constellation sept. 1968, p. 24).

Le numerus clausus est-il une solution réelle à cette situation ? Il est évident que non, puisque, comme le souligne le Professeur Matthey, la compression des 140 étudiants était déjà elle-même indécente ! En fait, on veut faire croire qu'en soustrayant 40 étudiants aux 180 inscrits, les pontifes mathématiciens du Conseil d'Etat obtiendront un résultat acceptable. En limitant maintenant le nombre des étudiants à 140 on veut normaliser une situation qu'on a pourtant reconnue intolérable. En réalité, le problème ne date pas d'aujourd'hui :

1) La démocratisation nécessaire des études, vu les besoins de l'appareil économique, a provoqué un accroissement massif des étudiants. Or l'Etat instituait un certain nombre de mesures facilitant cette démocratisation, ce qui ne l'empêchait pas par ailleurs de sous-utiliser les subventions fédérales pour l'Université. En effet, le Bulletin patronal lui-même (fév. 1968, No 2) affirme que la Confédération alloua une somme de 32,7 millions à l'Etat de Vaud devant être consacrée aux investissements universitaires, or 27,5 millions furent affectés au ménage courant de l'Université. On voit ce qu'il en reste pour les dépenses de construction ! Ceci met assez en relief l'imprévoyance de l'Etat en matière de gestion universitaire.

2) En fait, cette imprévoyance ne réside pas dans le manque de capacités intellectuelles (ou, si l'on veut, dans le seul manque de capacités intellectuelles) de nos élites dirigeantes. Le problème des investissements à l'Université doit être posé dans le cadre global des investissements dans la société. En effet, comment explique-t-on que les quatre grands de la chimie suisse - Ciba, Sandoz, Roche, Geigy - trouvent les fonds nécessaires à l'installation de laboratoires ultra-modernes, à "l'achat" de chercheurs qualifiés, et que l'Université ne dispose pas du minimum vital ? L'imprévoyance des Autorités a pour corollaire l'impossibilité où les placetles ^{sociétaux} de l'industrie de développer une politique d'investissements dignes de ce nom. Mais en fait, que peuvent les Autorités politiques ?

3) Parallèlement, depuis bien des années déjà, les milieux informés de la médecine ont souligné à plusieurs reprises le manque de médecins, et cette année encore, on faisait de la publicité pour attirer les

les futurs étudiants dans cette profession. Même s'il est vrai que le nombre des médecins, en considérant les étudiants qui, ces deux dernières années, sont entrés en faculté, sera suffisant dans les années à venir, le problème ne serait pas véritablement résolu. Car selon quels critères a-t-on déterminé le nombre suffisant de médecins ? A-t-on pris en considération, soit les nouvelles techniques de travail (p. ex. médecine de groupe), soit la nécessité d'instaurer un véritable système de santé publique, qui donnerait à chacun la possibilité réelle de se faire soigner non selon ses capacités financières, mais selon ses besoins ? De plus, tient-on compte, lors de l'évaluation du nombre des médecins, des problèmes de la médecine préventive, de la médecine du travail, et de l'aide au Tiers-Monde ?

Tels sont, brièvement, les problèmes réels que posent aujourd'hui les études de médecine et que met en relief la mesure envisagée par le Conseil d'Etat.

Face à ces questions, que proposons-nous ?

1) Le problème financier: faut-il, comme le suggère le Bulletin patronal vaudois (sept. 1967, p.18) que "le peuple vaudois soit convaincu de la nécessité de rééquiper l'Université" car "ce n'est pas un sacrifice qu'il faut savoir consentir, mais une dépense et un effort fondamentalement nécessaires"...(nous soulignons). On laisse entendre ici que le peuple vaudois doit faire un effort financier, sans distinguer dans ce peuple plus précisément ceux qui seraient les plus aptes à le faire. Nous demandons si les trusts pharmaceutiques, dont les gigantesques bénéfices (cf. Domaine Public No 36) sont connus, ne remplaceraient pas avantageusement le "peuple vaudois", non pas en prenant à leur propre charge la recherche et les laboratoires, mais en finançant l'Université grâce à un nouveau système fiscal ?

2) 140 étudiants étaient déjà trop, les professeurs comme les étudiants en subissent les inconvénients. Le numerus clausus ne résoud rien. Nous demandons, afin de trouver une solution satisfaisante et pour les étudiants et pour les professeurs, qu'un véritable contrôle étudiant et professoral soit institué sur la gestion et les investissements dans l'Université.

3) Pour l'heure, nous demandons la convocation d'une assemblée générale des étudiants de médecine, de science (et d'autres facultés) avec les professeurs, afin de trouver une solution immédiate au problème, qui ne soit au détriment ni des enseignants, ni des enseignés, ni de l'enseignement.

AGECITE

Comité des étudiants en médecine
Etudiants progressistes

Ad. ...

Thèses des étudiants en médecine sur le numerus clausus

"...L'institution d'un numerus clausus sera levée dès le jour où l'Université disposera à Dorigny du collège propédeutique destiné précisément à abriter les enseignements de première année de médecine et de science. Il apparaît ainsi combien il est nécessaire de tout mettre en oeuvre pour que cette date de mise à disposition du collège propédeutique soit aussi rapprochée que possible."

Communiqué du Rectorat
La Suisse du 23 octobre 1968

Le numerus clausus n'est-il vraiment, comme le laisse entendre cette citation, qu'un problème matériel ? Non; les Autorités universitaires ont d'ailleurs résolu ces difficultés dans les trois jours qui ont suivi la décision du Conseil d'Etat. Ce n'est donc pas tant le sort des étudiants refusés cette année à l'Université de Lausanne ou les raisons qui ont motivé l'introduction du numerus clausus qui nous indignent, mais bien le principe sur lequel cette décision repose, et les conséquences qu'elle implique.

1. Depuis plus de 10 ans, nos Autorités se sont enfermées dans un paradoxe: d'une part, elles encourageaient la démocratisation des études, rendue nécessaire par les besoins de l'ensemble socio-économique, d'autre part, malgré les appels réitérés des Recteurs, elle refusait d'investir (ou ne pouvait investir, cf. point 4) les sommes requises pour le développement de l'Université.

2. Autre contradiction: les autorités médicales dénoncent depuis des années le manque de médecins! De plus, le rapport Gsell affirme (cf. Médecine et Hygiène no 775, 12 avril 1967) que, même en développant au maximum les facultés actuelles, la Suisse manquera en 1975 de 1000 médecins; il est donc évident qu'en limitant aujourd'hui le nombre des étudiants en médecine, on aggrave le sous-développement du secteur de la Santé Publique. La formation des étudiants en provenance des pays du Tiers-Monde étant un devoir de la Confédération, il convient d'augmenter le nombre de ces étudiants plutôt que de le restreindre.

3. En supprimant récemment le latin, on tendait à diminuer une des formes les plus traditionnelles de la sélection en médecine. Or, paradoxalement, on veut nous imposer une nouvelle forme de sélection en limitant les

effectifs.

4. Le numerus clausus est la conséquence du manque de moyens mis à la disposition de l'Université; ce même manque de moyens permet de croire que les industries seront tentées de prendre en main l'Université, puisque leur expansion dépend des cadres que celle-ci leur fournit. Ceci va à l'encontre de l'idéal d'autonomie universitaire défendu unanimement (université non liée à des intérêts matériels extérieurs).

Conclusions

Le numerus clausus

- a été institué cette année à la faculté de médecine de Lausanne, mais il menace dans un très proche avenir toutes les autres universités suisses.
- met en cause toute forme de sélection valable à l'Université.
- compromet le développement à venir de notre pays.

Dès lors, les étudiants en médecine demandent aux autres facultés de dénoncer dans leur secteur les mesures de sélection qui les concernent et de s'associer à leurs revendications:

- nous refusons le principe du numerus clausus et nous exigeons que le Conseil d'Etat lève cette mesure immédiatement.
- nous exigeons une prise de position publique de M. Pradervand sur ce document, devant une assemblée générale de l'Université, et dans un délai rapproché, une définition claire de la politique que le gouvernement vaudois entend poursuivre en matière d'instruction publique.
- nous demandons au Conseil d'Etat vaudois de renforcer la collaboration intercantonale en matière scolaire et universitaire en définissant une politique commune et en hâtant la création de nouveaux établissements scolaires et universitaires.

Adopté par l'assemblée des étudiants en médecine

le 28 octobre 1968

POUR UNE INFORMATION LIBRE A L'UNIVERSITE

Modalités d'application

1. Une demande impérative est formulée pour que cesse le secret de délibération des conseils de facultés et des commissions officielles traitant de problèmes universitaires.

Les étudiants demandent:

- a) Que l'information diffusée aux membres des conseils de facultés avant chaque séance soit également communiquée aux étudiants.
- b) Qu'un rapport de chaque séance soit consigné par écrit.
- c) Que les différents rapports constitués soient assemblés dans des locaux, à disposition permanente des étudiants, afin que ces derniers puissent les consulter quand ils le désirent.

Ces trois derniers points s'appliquent également aux commissions officielles

2. Les étudiants demandent qu'une fois par mois un ou plusieurs membres, siégeant au conseil de faculté, viennent exposer à une assemblée générale des étudiants et des assistants toutes les décisions susceptibles d'être prises.

3. Les étudiants demandent que le conseiller d'état, chef du département de l'instruction publique et des cultes, vienne exposer devant une assemblée générale, une fois par semestre au moins, les directions politiques générales du gouvernement en matière d'instruction publique. Ce point d'information concernera particulièrement le budget alloué à l'université, sa répartition, etc.

4. Estimant que l'information directe est toujours la plus efficace, les étudiants réitérent la demande faite en juin dernier, à savoir que le droit à l'affichage dans les facultés soit admis par les autorités.

5) Enfin, les étudiants demandent que leur soit accordé sans restriction le droit de réunion dans un local de l'université.

ASSEMBLEE LIBRE DES ETUDIANTS

Ce texte a été approuvé à l'unanimité par l' A.L.E. du jeudi 14 novembre 1968.

A S S E M B L E E L I B R E D E S E T U D I A N T S

Une Assemblée libre des Etudiants s'est constituée le 14 novembre. Ses buts sont de poursuivre dans un débat démocratique la critique de l'Université au travers d'un mouvement indépendant qui ne soit intégré à aucune institution officielle.

Nous ne prétendons pas représenter l'ensemble des étudiants, mais créer un lieu de réflexion libre et d'action.

- Nous ne refusons pas cette évidence: les problèmes de l'Université sont ceux de l'éducation en général, ce sont donc des problèmes politiques.
- Nous sommes décidés à obtenir et faire respecter les droits suivants: droit à l'information, droit de réunion à l'intérieur de l'Université, droit d'expression. Nous nous préoccupons aussi de les garantir aux étrangers.
- Nous décidons d'ouvrir l'AIE à tous ceux qui participent à l'instruction publique (Conseiller d'Etat, professeurs, assistants, gymnasiens), et de leur permettre de distribuer une large information. Nous appuyerons leurs revendications. D'autre part, nous garderons des contacts étroits avec les mouvements étudiants des autres cantons.
- Nous prendrons position sur trois points précis: la cogestion, la loi sur l'Université, la nouvelle loi sur les Ecoles polytechniques fédérales.

Le mouvement des étudiants se présente dans une situation nouvelle. Une Assemblée libre des étudiants

- Nous nous préoccupons aussi de les garantir aux étrangers.
- Nous décidons d'ouvrir l'AIE à tous ceux qui participent à l'instruction publique (Conseiller d'Etat, professeurs, assistants, gymnasiens), et de leur permettre de distribuer une large information. Nous appuyerons leurs revendications. D'autre part, nous garderons des contacts étroits avec les mouvements étudiants des autres cantons.
- Nous prendrons position sur trois points précis: la cogestion, la loi sur l'Université, la nouvelle loi sur les Ecoles polytechniques fédérales.

L'UNIVERSITE TECHNOCRATIQUE

Le discours magistral du "ministre de l'éducation vaudoise" a frappé les uns, ému les autres et rassuré toute une génération dépassée par les événements : (GdL) "Le mouvement étudiant et les étudiants sont au moins aussi sains que nous l'étions à leur âge"... excepté les brebis galeuses! Le fond de cette "improvisation" habilement préparée reste le problème de l'avenir de l'Université.

(GdL) "L'Université, continue M. Pradervand, est restée une représentante du siècle passé; elle doit s'adapter aux conditions modernes, surtout à celles des grands nombres."

Ces "conditions modernes" sont celles d'une société basée sur un unique impératif économique : la croissance.

Quiconque n'a pas renoncé à la réflexion critique peut constater la subordination croissante de l'Université aux impératifs techniques de la société capitaliste moderne. Le Bulletin patronal, qui se fait pourtant gloire d'avoir précédé la révolution de Mai, s'en félicite vivement :

"Nous n'avons pas attendu que la Sorbonne soit occupée pour nous soucier du sort de l'Université... Pourquoi l'Uni nous paraît-elle si importante ? C'est parce que la préparation de l'avenir de nos entreprises et de notre communauté est étroitement liée à la préparation des hommes."

Il est clair donc que l'Université se subordonne de plus en plus à l'impératif technique de croissance économique. Or l'Université, qui dirige une partie de la recherche, qui fournit la nation en cadres moyens et supérieurs, doit maintenant se donner explicitement pour tâche de former des gens qui refusent cette servilité aveugle.

Rappelons de plus que la réforme du rectorat n'est rien d'autre qu'une adaptation de l'Université au mode de gestion des entreprises actuelles connu sous le nom de "management". Cette gestion autoritaire et anti-démocratique s'oppose à toute forme d'autogestion, aussi bien à l'Uni que dans les entreprises.

Face à cette offensive technocratique, que peut faire le mouvement étudiant ? Mettre en question le contenu idéologique des cours et de la direction technocratique de l'Université, par le développement de contre-cours ou cours critiques.

Exemples : Berlin

Après une grève des assistants de l'Université Libre de Berlin, le rectorat a accordé à M. Kabehl, idéologue et économiste berlinois, membre du SDS, le poste d'assistant pour l'enseignement de l'économie politique.

France

L'UNEF organise en France de nombreux contre-cours dans l'espoir de créer ainsi la base d'un enseignement non orienté et dégagé de son carcan idéologique.

Berkeley

Les étudiants organisent ce semestre une vingtaine de cours critiques en faisant appel à des personnalités étrangères à l'Université.

Dans ce sens, nous proposons de nous engager dans une année universitaire expérimentale, conçue de la manière suivante :

1. Extension du système d'Assemblées Libres à toutes les facultés, lesquelles seraient divisées sans retard en départements basés sur le même système. (Les décisions au sein de l'Université doivent être prises non plus autoritairement par les seuls professeurs réunis en Conseils de Faculté ou en Sénat, mais par l'autogestion de l'ensemble des universitaires (étudiants - assistants - professeurs) réunis en Assemblée.
2. Chacune de ces Assemblées Libres se donne explicitement pour but de lutter contre la subordination de l'Université à des impératifs de la seule économie privée (voir thèses des étudiants en médecine sur le numerus clausus) et d'instaurer un système de cours critiques dans chaque faculté. Ce n'est qu'en partant de là que la mise en question systématique du contenu idéologique de l'enseignement peut s'effectuer.

Etudiants socialistes

p.a. Maison du Peuple

Place Chauderon 5

1004 Lausanne